



Cité scolaire Chateaubriand

12 Avenue des Acacias

35270 Combourg

Tél : 02.99.73.05.54

Ce.0350707d@ac-rennes.fr

<https://citescolaire-chateaubriand-combourg.ac-rennes.fr/>

COLLEGE

François-René de

CHATEAUBRIAND



RENTRÉE 2021

600 Élèves - 22 Classes



Mot de la Provisseure

La Cité scolaire Chateaubriand de Combourg accueille 1300 élèves, 600 collégiens et 700 lycéens encadrés par 175 personnels dont 110 professeurs.

Un établissement ouvert sur le monde qui l'entoure et sur les horizons plus lointains, un climat scolaire serein, une ambition éducative très marquée, une restauration à grande échelle et d'excellente qualité, des travaux d'extension et de rénovation programmés par la Région Bretagne pour offrir un cadre de travail adapté à la pédagogie du XXIème siècle.

Les 4 parcours d'Education artistique et culturelle (sportive/linguistique/numérique), Avenir, de Santé et Citoyen sont conçus dans la continuité des apprentissages de la 6^{ème} à la classe de Terminale.

La préparation aux examens du Diplôme National du brevet (DNB) et du Baccalauréat sont une priorité pour le collège et le lycée, une évaluation exigeante mais toujours bienveillante est pratiquée par l'équipe pédagogique.

Notre conviction que chacun peut toujours progresser nous permet de porter une ambition pour tous les élèves qui nous sont confiés et nous avons à cœur de les mener le plus loin possible.

J'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans notre Cité scolaire !

La Provisseure,

Catherine PENVERN

L'ÉQUIPE PEDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE

I. L'ÉQUIPE DE DIRECTION

La Proviseure : ☞ Madame PENVERN

La Principale-adjointe : ☞ Madame DEPORT

Les Conseillères Principales d'Éducation (CPE) : ☞ Mmes MENOUD et MOULEC

Les Secrétaires de direction et de scolarité: ☞ Mme COCHET et M.PITRE

L'Adjoint-gestionnaire : ☞ Monsieur LE POTTIER

L'Agent Comptable : ☞ Madame DONNET

2. PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'ORIENTATION ET D'ÉDUCATION

L'équipe pédagogique : 45 professeur(e)s

La Conseillère d'Orientation Psychologue (Psy-EN) : ☞ Madame LOURDAIS

participe à la mise en œuvre du Parcours Avenir et assure, en collaboration avec les professeurs principaux, un suivi individualisé des élèves en particulier en classe de 3^{ème}.

Le Professeur Documentaliste : ☞ Monsieur Lecoustre gère et anime le *Centre de Documentation et d'Information (CDI)* dans lequel on trouve un fonds documentaire actualisé riche de plus de 12 500 ouvrages (romans, théâtre, poésie, Bandes-Dessinées, mangas, livres documentaires utiles au travail des élèves) et de 45 abonnements à des revues. Comme dans une médiathèque, les élèves peuvent emprunter des livres. Le CDI est également équipé de 13 ordinateurs et d'outils numériques (montage audio, video, webradio).



Les Assistants d'Education (ASEN) :

Sous la responsabilité de Mesdames les CPE, les 8 ASEN veillent à la sécurité des élèves. Ils surveillent les salles d'étude, la cour de récréation, le restaurant scolaire. Ils contrôlent les absences et les retards des élèves. Ils sont chargés d'écouter, de conseiller et d'aider les élèves ainsi que d'animer la Vie scolaire. Ils sont présents à l'arrêt de bus à 8h15 et à 17h.



3.LES AGENTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Sous la responsabilité de l'Adjoint-gestionnaire, les Agents Techniques Territoriaux de la Région Bretagne assurent l'accueil, l'entretien quotidien des locaux et équipements du collège ainsi que la préparation et le service des repas le midi.

4. PERSONNELS de SANTE et du SERVICE SOCIAL

Le Médecin Scolaire : ☞ Centre Médico-scolaire de Saint Malo

L'Infirmière : ☞ Madame GORIAUX intervient au collège pour le suivi médical des élèves. Elle assure une permanence 2 jours par semaine et peut recevoir les élèves à leur demande ou à celle de leurs parents et de l'équipe éducative. Ses missions sont l'écoute et la relation d'aide ainsi que la coordination-animation des actions santé du CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté).

L'Assistante Sociale: ☞ Madame AUFFRAY est présente au collège 2 jours par semaine, l'Assistante Sociale est disponible pour écouter les élèves, dialoguer avec eux et rechercher la meilleure solution possible à leurs problèmes personnels. Elle assure le contact avec les familles. Elle accompagne également les parents dans leurs démarches pour obtenir une aide financière du Fonds Social Collégien (pour le paiement de la demi-pension ou des voyages pédagogiques).

LE FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE

Les horaires

Le collège est ouvert de 8h15 à 18h. L'entrée des élèves à 8h15 et leur sortie à 17h se font par deux portails: avenue des Prunus et sur le chemin de la Cité scolaire longeant la piscine. En dehors de ses horaires, les entrées et sorties se font par l'accueil de l'établissement situé 12 avenue des acacias.

Les cours ont lieu **de 8h35 à 17h**. La durée de la pause méridienne est de 1h15, soit de 11h40 à 12h55, soit de 12h40 à 13h55.

Les récréations ont lieu de 10h30 à 10h45 le matin et de 15h50 à 16h05 l'après-midi.

Le Professeur Principal

En lien avec les membres de l'équipe pédagogique, la CPE et les familles, il assure le suivi scolaire des élèves de la classe dont il est responsable. Il est également directement impliqué dans les actions qui jalonnent le Parcours Avenir de l'élève de la 6ème à la 3ème.

Les délégués de classe

Les délégués sont élus par leurs camarades (2 titulaires et 2 suppléants par classe) : leur rôle principal consiste à représenter les élèves, notamment en conseil de classe. Le Conseil de Vie Collégienne est réuni chaque trimestre sous la présidence conjointe de la Direction et de Mesdames les CPE. Une formation est dispensée aux délégués pour leur permettre d'assurer leur rôle dans les meilleures conditions.

Le conseil de classe

Composé des professeurs de la classe et des délégués des parents et des élèves, il se réunit sous la présidence de la Principale-Adjointe ou de la CPE pour faire le bilan de l'ambiance de classe et des résultats individuels des élèves. Les parents reçoivent par courrier électronique le bulletin trimestriel contenant les notes, les compétences et les appréciations des professeurs ainsi que le bulletin de classe.

Le Conseil d'Administration

Il se compose de représentants des personnels du collège, des parents d'élèves, d'élèves et d'élus de la municipalité et de la collectivité territoriale. Le Chef d'établissement en est le président. Il se réunit quatre fois par an pour organiser la vie du collège, fixer les modalités pédagogiques, éducatives et budgétaires de l'établissement.

Les associations de parents d'élèves

Elles permettent une coopération entre les familles, la direction et les professeurs notamment par la participation au Conseil d'Administration et aux conseils de classe.

Services en ligne ww.toutatice.fr : accessible avec un compte EDUCONNECT

Espace scolarité : Informations sur la vie de l'établissement, relevé de notes, suivi des absences et retards, cahier de textes complété par les enseignants, emploi du temps de la classe mis à jour au fur et à mesure des absences de professeurs et des modifications liées à l'agenda, menu du service de restauration.

Scolarité Services 2nd degré : services spécifiques : bourse, paiement cantine, orientation

Les codes de connexion sont communiqués à la rentrée.

Le site web de la Cité scolaire vous permet de suivre les événements et d'avoir accès à des documents, photos et vidéos.

<https://citescolaire-chateaubriand-combourg.ac-rennes.fr/>

Dispositifs et Projets pédagogiques

3 Langues Vivantes Etrangères enseignées au collège Chateaubriand:



Séjour Grande-Bretagne 4^{ème}

- LV1 Anglais : 4h en 6^{ème} puis 3h en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}
- LV2 Espagnol ou Allemand : 2h30 en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

Séjour linguistique Angleterre pour le niveau 4^{ème},

Echange franco-allemand Breisach pour les germanistes

Section Européenne ESPAGNOL (4è-Terminal)

2h30 espagnol + 1h d'Histoire-géographie en espagnol (DNL) + 1h assistant de langue en 4è et en 3è

Au lycée : 2h30 espagnol (2h en cycle terminal) + 1h DNL + 1h approfondissement linguistique + 1h assistant de langue

- Diplômes préparés:
 - DELE B1 : Diplôme validé par l'Institut Cervantes, certification reconnue internationalement qui atteste du niveau de langue espagnole (A2 ou B1)
 - DELE B2 : pour les élèves les plus motivés en Terminale
 - BACCALAUREAT MENTION EUROPEENNE : Epreuve spécifique et facultative du Baccalauréat : seuls les points au-dessus de 10 comptent. Mention reconnue au niveau européen.
- Mobilité internationale:
Les élèves de section européenne bénéficient d'un voyage linguistique en Espagne (3^{ème}) puis d'un échange au lycée (immersion en famille et à l'école).
- Assistant de Langue: avec la présence d'un assistant de langue, locuteur natif, les élèves d'Euro sont en contact constant avec la langue espagnole.

Options et Sections sportives du collège:

- **Option LCA (Langues et Cultures de l'Antiquité) : LATIN** 1h/semaine en 5^{ème} puis 2h/semaine en 4^{ème} et en 3^{ème}
- **Chorale** : 1 h par semaine (tous niveaux) et spectacle annuel.
- **Section Sportive FOOTBALL ou BASKET en 6^{ème} et 5^{ème}** : Test d'admission et licence club obligatoire.
- **Etablissement labellisé « JO Paris 2024 »**. Trois classes à projet « Jeux Olympiques » en 5è 4è 3è puis option EPS au lycée.
- **Section Sportive NATATION de la 6ème à la Terminale** : Test d'admission et licence club obligatoire. Ouverture prévue à la rentrée 2021.



Rencontre avec des sportifs de haut niveau

Accompagnement Personnalisé: des dispositifs d'accompagnement sur tous les niveaux avec des heures en groupe et/ou la co-intervention de professeurs afin de permettre aux élèves de progresser dans toutes les disciplines (remédiation en cas de difficulté ou approfondissement et autonomie).

« Silence on lit »: quinze minutes de lecture chaque après-midi au début des cours et à chaque heure d'étude pour retrouver son calme, prendre plaisir à lire et se recentrer ensuite sur les apprentissages.



« Devoirs Faits » : une heure « devoirs faits » par semaine sur l'emploi du temps de la classe avec un assistant d'éducation référent, un volontaire en service civique et un professeur (méthodologie, apprendre à apprendre, réaliser une fiche de révision). Un créneau « Devoirs Faits » proposé le lundi, le mardi et le jeudi de 17h à 18h, encadré par les assistants d'éducation et un volontaire en service civique.

SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ÉLÈVES

- Rencontre parents / professeur principal 15 jours après la rentrée en 6^{ème}
- Rencontre individuelle parents / professeurs après les vacances de la Toussaint
- Rencontre individuelle parents / professeur principal tout au long de l'année en fonction des besoins de l'élève
- Devoirs communs français et mathématiques en 4^{ème}
- 2 brevets blancs en 3^{ème}
- Révisions précédant les épreuves écrites du Diplôme National du Brevet
- Mise en place de PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) lorsque les compétences du socle ne sont pas acquises.

4 PARCOURS, de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Le Parcours Avenir découverte du monde professionnel et des formations en lien avec le Centre d'Information et d'Orientation de Saint-Malo : programme d'orientation de la 6^{ème} à la 3^{ème}

- Forum des métiers pour les élèves de 4^{ème}
- Mini-stages en lycée en 3^{ème} en fonction du projet d'orientation
- Rendez-vous personnalisés avec la psy-En, Conseillère d'orientation.

Le Parcours Santé et le Parcours Citoyen : Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) propose un programme d'activités et de prévention décliné sur les quatre années de collège.



Performance réalisée dans le cadre du groupe de travail Egalité Filles-Garçons

Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle : partenariat avec différentes structures permettant des actions culturelles de grande qualité.

Projet Transmusicales: depuis 2015, des classes se rendent tous les ans à Rennes pour une découverte des musiques actuelles et des artistes. Le collège accueille des groupes musicaux en résidence et des classes de 4^{ème}/3^{ème} sont associées à la préparation de concerts.



Juin 2019



Atelier calligraphie niveau 5^{ème}, janvier 2021



LA RÉFORME DU COLLÈGE

ENTRÉE EN VIGUEUR DEPUIS LA RENTRÉE 2016

Les cycles triennaux :

Cycle 1 : apprentissages premiers – école maternelle

Cycle 2 : apprentissages fondamentaux - CP-CE1-CE2

Cycle 3 : consolidation – CM1-CM2-6^{ème}

Cycle 4 : approfondissements – 5^{ème}-4^{ème}-3^{ème}

Les programmes sont définis par rapport au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. **Le socle est le « programme des programmes ».**

Le socle comprend 5 domaines:

1. Les langages pour penser et communiquer

1-1 Langue française

1-2 Langues étrangères

1-3 Langages mathématiques scientifiques et informatiques

1-4 Langages des arts et du corps

2. Les méthodes et outils pour apprendre

3. La formation de la personne et du citoyen

4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques

5. La représentation du monde et de l'activité humaine.

Rythmes scolaires : 26 heures de cours par semaine pour chaque niveau du collège et pas plus de 6 heures de cours par jour pour les 6^{ème}.

L'Accompagnement Personnalisé (AP) :

Accompagnement, remédiation, approfondissement, autonomie !

Il s'agit d'aider chaque élève à « ne plus avoir besoin d'aide » en prenant en compte ses acquis et son potentiel (méthodologie, compétences transversales).

Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) :

Les EPI se fondent sur des démarches de projets interdisciplinaires conduisant à des réalisations concrètes individuelles ou collectives.

Les EPI s'appuient sur les disciplines et aident à donner du sens aux apprentissages au moyen d'une pédagogie de projet. Ils contribuent à la mise en œuvre des parcours des élèves (Parcours Citoyen, Parcours Santé, Parcours Avenir, Parcours d'Éducation artistique et culturelle).

DIPLOME NATIONAL DU BREVET

DNB

L'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves de l'examen terminal.

La maîtrise du socle commun est notée sur 400 points : pour chacune des huit composantes du socle commun prises en compte, le candidat obtient :

10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,

25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,

40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,

50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

Quatre épreuves écrites, communes à l'ensemble des candidats, portant sur les programmes de :

Français, 100 points

Mathématiques, 100 points

Histoire et géographie et enseignement moral et civique, 50 points

Sciences (Physique-chimie, Sciences de la vie et de la Terre, Technologie), 50 points

Une épreuve orale qui porte des projets menés dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle), 100 points



Remise des diplômes du DNB

L'ASSOCIATION SPORTIVE

« Le Plaisir Avant Tout ». En plus de l'horaire habituel d'Education Physique et Sportive (EPS), les élèves ont la possibilité de pratiquer des activités variées dans le cadre de l'Association Sportive du collège et de l'UNSS (cotisation annuelle : 20 €).

L'objectif est de permettre à chaque élève de s'épanouir, d'améliorer ses capacités ou performances dans une ou plusieurs activités sportives et de favoriser l'intégration de tous au sein de la Cité scolaire Chateaubriand.

Le mercredi après-midi de 13h15 à 16h



Run & Bike

Journée du sport scolaire

Le Foyer Socio Educatif

Le FSE (association loi 1901) :

La cotisation annuelle est de 10€ pour un enfant, le tarif est ensuite dégressif en fonction de la fratrie.

L'adhésion au FSE permet de financer les différentes animations éducatives proposées aux élèves adhérents tout au long de l'année scolaire notamment lors de la pause méridienne (robotique, atelier bricolage, journal, Rubiks cube, ...). Elle permet également d'acheter des jeux, des BD pour le foyer et d'aider au financement des voyages.

Le service de RESTAURATION

La demi-pension est un service rendu aux familles de la Cité Scolaire, les repas sont confectionnés sur place. Le régime de demi-pension comprend quatre déjeuners par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Une carte de self est remise à l'élève en début d'année scolaire et pour la totalité de la scolarité.

Les élèves de 6ème et 5ème dépendant du transport scolaire ainsi que les élèves inscrits à l'Association Sportive (6è, 5è, 4è et 3è) déjeunent le mercredi midi au restaurant scolaire (forfait DP5).



LE BUDGET DE LA DEMI-PENSION est autonome, l'ensemble des dépenses de fonctionnement doit être couvert par les recettes (sommes versées par les familles et les personnels). L'inscription à la demi-pension est un engagement trimestriel, puisque fondée sur un forfait qui permet de réduire les coûts. Les changements de régime (demi-pensionnaire ou externe) en cours d'année sont tolérés à la fin de chaque trimestre, sur demande écrite de la famille. Un élève externe ne peut être admis à manger au self que de manière très exceptionnelle ; dans ce cas, il doit acheter un ticket au tarif de 3,90 €.

TARIF DEMI-PENSION 2021 : le coût de la demi-pension pour l'année civile 2021 est de 444.36 € (forfait 4 jours par semaine) ou 553.84€ (forfait 5 jours, le repas du mercredi est compris), soit 3,22 € le repas. Il est payable, en 3 versements correspondant au nombre de repas, dès réception de la facture trimestrielle. Le paiement s'effectue soit par chèque, en espèces, par virement ou par prélèvement automatique à l'agent comptable de la Cité scolaire (formulaire à compléter dans le dossier d'inscription).

Les tarifs sont modifiés par La Région Bretagne au 1^{er} janvier de chaque année.



LES AIDES FINANCIÈRES

Les bourses nationales de collège sont attribuées en fonction des revenus, le dossier sera remis aux familles à la rentrée scolaire.

Le Fonds Social Collégien : il s'agit d'une aide ponctuelle qui peut être accordée par le collège aux familles pour les frais de demi-pension ou le financement des voyages pédagogiques. Le dossier est à retirer au pôle gestion.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES



Démarches d'inscription : en ligne sur www.breizhgo.bzh ou sur formulaire papier à retirer au secrétariat de scolarité. Date limite d'inscription fixée au **15 juillet**. Attention, sauf motif sérieux (déménagement, affectation tardive), une pénalité de 40 euros est appliquée par la Région Bretagne, responsable de l'organisation des transports scolaires.

